



# COMMUNE DE RAINVILLE

## Compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2024

Le 27 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1<sup>er</sup> adjoint,

Madame Martine GAMBONE – 2<sup>ème</sup> adjoint

Mesdames Christelle GONY et Sandra LEBLOND

Messieurs Damien EULRY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Madame Christine POURCELOT, messieurs Benjamin GODFROY et Pascal GONY

Pouvoir(s) : Madame Sandra LEBLOND pour monsieur Pascal GONY

Monsieur Patrice NOVIANT pour monsieur Benjamin GODFROY

Madame Christelle GONY pour madame Christine POURCELOT

### **Budget :**

Approbation du compte administratif et de gestion pour 2023. L'excédent global de clôture est de 99 061,17 € pour le budget de la commune et de 1 351,5 € pour le budget assainissement.

Budget de la commune pour l'année 2024 :

Section de fonctionnement : 367 325,29 €

Section d'investissement : 391 516,82 €

Budget assainissement pour l'année 2024 :

Section de fonctionnement : 48 083,46 €

Section d'investissement : 30 372,72 €

Le taux des taxes reste inchangé pour la part communale :

Pour rappel : Foncier bâti : 36,22 %.

Foncier non bâti : 23,51 %

Taxe d'habitation : 25,14 %

Les services de l'état, suite à l'inflation, ont augmenté les bases à hauteur de 3,90 %

### **Taxe d'assainissement :**

Afin d'équilibrer le budget assainissement, la commune abonde chaque année ce dernier sur son budget communal (11 000 € pour cette année).

De plus, les dotations communales diminuent d'année en année.

Face à ce constat et après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation de 0,20 € par litre d'eau, ce qui portera le m<sup>3</sup> d'eau de 2,17 € à 2,37 €.

### **Electricité :**

Pour information :

La facture de consommation d'électricité pour la commune avant la réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage public se montait à environ 9 200 €.

Aujourd'hui, celle-ci se monte à 6 083 € pour 11 points de livraison

Nous avons négocié en 2020 et jusqu'en 2024 un tarif du kw à 0,09 €. Pour rappel, le tarif réglementé est de 0,2516 € le kw. Des négociations vont être engagées afin d'avoir le meilleur tarif possible pour 2025.

## **Vente de bois :**

La scierie Laiolo basée à Eurville-Bienville (52) s'est portée acquéreur du lot de 230 mètres cubes de chêne pour un montant de 78 500 euros.

24 mètres cube de frêne ont été vendu à la société VBD de Bazoilles sur Meuse pour un montant de 3 600 euros.

## **Permanence mutua+ :**

Les prochaines permanences de la mutuelle communale Mutua+ se dérouleront à la mairie les jours suivants de 14h30 à 16h30 :

- Jeudi 11 avril
- Jeudi 16 mai
- Jeudi 20 juin.

## **Rallye Mouzon-Frezelle – dimanche 14 avril 2024**

Cette année est organisé le rallye Mouzon-Frezelle sur le territoire d'Aouze pour point de départ. L'arrivée est prévue à Rainville rue des Chenevières.

Trois épreuves vont se dérouler tout au long de la journée. La première aux alentours de 8h30, les autres aux alentours de 11h00 et 15h30.

Un peu plus de 100 voitures sont prévues pour cette manifestation.

Pour des raisons de sécurité, la circulation sera totalement interdite à tous les véhicules, de 7h30 à 17h30

Chemin communal entre Rainville et Aouze

Chemin communal entre Rainville et Dommartin-sur-Vraine (sur le territoire de Rainville)

Rue du Chêne

Rue du Mogé

Rue de la Basse Courte-Tille

Rue du Pétien

Rue de Chenevières

Rue du Moncel à partir du N° 514

Rue du Han, au niveau du carrefour avec la rue de la Basse Courte-Tille, autorisée aux riverains à vitesse réduite au niveau du carrefour avec la rue du Saucy

Rue des Convers au niveau du carrefour avec la rue du Mogé, autorisée aux riverains à vitesse réduite au niveau du carrefour avec la rue du Pétien.

Il est demandé, pour éviter d'éventuelles collisions, à ce qu'aucun véhicule ne se trouve le long du parcours du rallye.

Il est préférable, pour ceux qui souhaiteraient sortir du village pendant le rallye, de sortir leur véhicule avant 7h30 pour les garer rue du Han (après l'église), rue du Saucy ou rue des Convers (à partir de la maison Fauconnier).

Aucun stationnement ne sera autorisé devant l'église, une buvette y sera installée. Elle sera gérée par l'association "la botte de cinq lieux". Ce sont les parents d'élèves de l'école de Rainville qui, avec les bénéficiaires engendrés, permet d'organiser des sorties pour les enfants. Un food-truck sera également présent pour permettre aux spectateurs de pouvoir se restaurer sur place.

La traversée du village sera interdite sur les axes "garage Jouvernaux/Stautemas – Vicherey; Aouze – Dommartin". Il en sera de même pour Aouze.

Une déviation sera mise en place par les services du département.

Pour toute intervention d'urgence sur le circuit, que ce soit pour les particuliers ou les pilotes, la course sera interrompue afin que les services de secours puissent intervenir.

Le samedi 13 avril, les concurrents viendront reconnaître le circuit à vitesse modérée.

Merci pour votre compréhension.